

LE BILAN DE COMPÉTENCES

Qu'est-ce qu'un bilan de compétences ?

Le bilan de compétences est un dispositif relevant de la formation professionnelle continue qui permet « d'analyser les compétences professionnelles et personnelles, les aptitudes et les motivations, en appui d'un projet d'évolution professionnelle et, le cas échéant, de formation », comme l'indique le Code du travail

Pourquoi un bilan de compétences ?

Il constitue la première étape dans la construction d'un projet professionnel. C'est une démarche personnelle et volontaire qui permet à chacun, sans condition de niveau scolaire, d'âge ou de statut, de faire le point et d'élaborer un projet professionnel réaliste et réalisable

Quel est l'objectif du bilan de compétences ?

L'objectif du bilan de compétences est de :

- définir ou préciser un projet professionnel
- trouver une orientation
- déterminer la faisabilité de son projet
- se positionner dans un environnement professionnel et sur le marché de l'emploi

Quel est le public concerné ?

Tout salarié ou tout demandeur d'emploi.

Il peut être réalisé pendant le temps de travail (avec l'accord de l'employeur) ou en dehors du temps de travail

Pourquoi un entretien préalable ?

Un premier entretien de découverte d'une heure, **gratuit et sans engagement**, vous permet de :

- faire connaissance de la Consultante
- faire le point sur votre situation actuelle
- aborder le problème à résoudre
- poser des questions sur la démarche du bilan de compétences

Comment se déroule le bilan de compétences ?

Il comprend trois phases sous la conduite de la Consultante

1) LA PHASE PRÉLIMINAIRE :

Elle permet d'exprimer la nature de vos besoins, d'analyser vos attentes et de comprendre le contexte de votre demande.

2) LA PHASE d'INVESTIGATION :

Elle est conçue à partir des premiers éléments repérés lors de l'analyse de vos besoins. Elle doit vous permettre de mieux vous connaître au regard des perspectives d'évolution envisagées, et notamment de :

- mieux appréhender vos valeurs, vos intérêts, vos aspirations ainsi que les facteurs déterminants de votre motivation
- évaluer vos connaissances générales et professionnelles, vos savoir-faire et vos aptitudes
- repérer les éléments de votre expérience transférables aux nouvelles pistes professionnelles envisageables
- déceler vos ressources et vos potentialités inexploitées

Vous en dégagez un ou plusieurs projets concrets, cohérents au regard de vos compétences et motivation et de votre environnement social et professionnel

3) LA PHASE DE CONCLUSION :

Vous établissez votre plan d'action pour définir les principales étapes de mise en œuvre et les moyens de réalisation (formation, VAE, ...) ainsi que pour explorer les solutions alternatives.

A la fin du bilan, la Consultante vous remet un document de synthèse qui reste confidentiel. Vous en êtes le seul destinataire. Nous restons en contact lors d'un entretien de suivi, 6 mois après la fin du bilan.

Le temps consacré à chaque phase est personnalisé et variable selon les actions conduites pour répondre spécifiquement à votre demande

Quelles sont les modalités du déroulement du bilan de compétences ?

Le bilan de compétences dure 24 heures réparties sur 1 à 4 mois, et comprend 6 à 8 entretiens individuels de 2 heures, complétés par du travail personnel et guidé, ainsi que la passation de tests.

Nous nous engageons à personnaliser votre accompagnement, à nous adapter à vos besoins et à vos disponibilités

Comment se passe le financement ?

Le bilan de compétences peut être financé par votre employeur, par pôle emploi ou via le CPF (Compte Personnel de Formation).

Vous avez la possibilité de vous rendre sur le site www.moncompteformation.gouv.fr, et d'entrer dans votre espace personnel avec votre numéro de Sécurité Sociale, pour connaître vos droits et le montant en euros dont vous disposez.

Il est également possible d'autofinancer ce dispositif, avec des conditions particulières.

Le Cabinet est référencé Datadock



Quels sont les résultats attendus ?

Vous cherchez une solution concrète, experte et humaine, tout en bénéficiant des atouts d'un Cabinet de Conseils RH ?

Notre démarche est centrée sur la personne : elle allie réussite professionnelle, épanouissement personnel et réalité économique.

Le bilan de compétences va vous permettre également de gagner en confiance, en réussite et en liberté.

En 2019, 100 % des accompagnés sont satisfaits ou très satisfaits de notre prestation. A ce jour, aucun abandon n'est à déplorer durant ce dispositif au sein du Cabinet

Qui contacter ?

Christine Carisey : 01 39 12 65 27

christine.carisey@empreinte-rh.fr

Où sommes-nous ?

Le Cabinet est situé au : 38 rue Jean Mermoz à Maisons-Laffitte, à 200 m de la Gare de Maisons-Laffitte

Ligne A du RER ou ligne L depuis la Gare Saint-Lazare

Il est accessible à toute personne à mobilité réduite